

Cesson, le 7 février 2022

Objet : Mise en conformité de la gare de Cesson

Monsieur le Directeur,

Les travaux de mise en accessibilité de la gare de Cesson ont débuté au printemps 2019, afin d'assurer l'accessibilité du RER D aux personnes à mobilité réduite. Ce chantier de 17 millions d'euros a été découpé en trois phases : la réfection de l'accueil du bâtiment voyageurs avec des équipements adaptés (guichets, signalétiques, etc.) ; la réfection des quais (adaptation de leur hauteur en fonction du matériel roulant) ; la création de liaisons quai à quai accessibles via un passage souterrain et des ascenseurs. Ce projet était approuvé et attendu par les Cessonnais.

Avec le ralentissement des travaux dû à la crise sanitaire, les usagers se sont armés de patience en plus de s'adapter aux contraintes nécessaires de fermeture du passage souterrain et de la passerelle.

Alors que les travaux ont été finalisés à l'été 2021, les usagers nous font remonter des problèmes d'afflux d'eau dans le passage souterrain à cause d'un dysfonctionnement des pompes de relevage des eaux pluviales. De ce fait, les ascenseurs ne peuvent pas être mis en service. Ces désagréments réguliers n'offrent pas une expérience voyageur optimale et s'ajoutent aux retards et grèves sur la ligne du RER D.

Afin d'aboutir à la mise en conformité de la gare, je souhaite organiser un rendez-vous avec la SNCF, Île-de-France Mobilités et l'Agglomération Grand Paris Sud afin d'apporter urgemment des réponses aux habitants de Cesson.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier Chaplet,
Maire de Cesson
Vice-président en charge des mobilités de Grand Paris Sud

